



## HÉBERGEMENT - RESTAURATION

Les frais d'hébergement sont les suivants :

Tarifs au 1 <sup>er</sup> Janvier 2019	FORMATIONS SECONDAIRES	BTSA	APPRENTIS STAGIAIRES CFPPA
<b>DEMI-PENSIONNAIRE</b>	641,31 € / an	805,56 € / an	24,55€ / semaine
<b>INTERNE</b>	1713,30 € / an	2241,90 € / an	81,51€ / semaine

*Un chèque de caution de 80 € sera demandé et encaissé pour les majeurs logés dans l'internat étudiants.*

Les élèves du secondaire sont logés dans l'internat « Nord » dont la surveillance est assurée par des assistants d'éducation et des maîtres au pair.

Les étudiants, apprentis et adultes peuvent selon les disponibilités être hébergés dans l'internat « Sud » faisant aussi l'objet d'une surveillance.

L'hébergement s'effectue en chambre double ou triple avec douche/wc commun à deux chambres. (Internat « Sud » ouvert toute l'année).

Toute personne interne doit se munir de ses draps, couette, oreiller et linges de toilette.

La restauration fonctionne du lundi matin au vendredi soir inclus. Les apprenants qui souhaitent rester à l'ENILV le week-end, après en avoir fait une demande auprès de la direction, auront accès à une salle équipée d'un micro-onde, de plaques chauffantes et d'un réfrigérateur.

## FOYER

Le foyer est totalement intégré aux locaux d'internat. Il offre une salle de détente avec télévision. Des soirées raclettes y sont organisées par chaque classe, au cours de l'année scolaire.

## LINGERIE

Pendant toute la durée de la scolarité, l'entretien des vêtements de travaux pratiques est réalisé par l'école. Pour leurs effets personnels, les apprenants disposent d'une lingerie équipée de deux machines à laver (5 kg et 10 kg de capacité) et d'un sèche-linge payants.



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### POUR UN ÉLÈVE OU UN ÉTUDIANT EN FORMATION PAR VOIE SCOLAIRE

#### FRAIS DE SCOLARITÉ

- Les études sont gratuites.

#### FRAIS D'ÉQUIPEMENT

- Seuls les frais d'équipement sont à la charge de l'apprenant ou de sa famille. Ils s'élèvent chaque année à (tarifs rentrée 2019) :

1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année BTSA-STA produits laitiers alimentaires	126,25 €
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année BTSA-ANABIOTEC	30,30 €
2 <sup>ème</sup> GT, 1 <sup>ère</sup> et Terminale Bac général	20,20 €
Seconde pro ABIL*	100,00 €
1 <sup>ère</sup> et Terminale Bac pro LCQ	36,36 €
1 <sup>ère</sup> et Terminale Bac STL	45,45 €

\* Pris en charge par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

#### BOURSE

- Pour les élèves du secondaire, la demande s'effectue en début d'année scolaire auprès de l'école. Les bourses sont attribuées en fonction du barème national établi par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
- Pour les étudiants, la demande s'effectue auprès des services du CROUS (dossier social étudiant).

#### ASSURANCES

##### • Sécurité Sociale

Le plan étudiant prévoit qu'à compter de la rentrée 2018 tous les nouveaux étudiants seront automatiquement affiliés au régime général de la sécurité sociale.

##### • Accidents du Travail

Pour tous les accidents corporels pouvant survenir à l'occasion d'activités, d'enseignement ou au cours du trajet aller-retour Domicile-École, les apprenants bénéficient du régime accident du travail des salariés agricoles institué par les articles 1144 et suivants du Code Rural.

##### • Responsabilité Civile

Les apprenants doivent être couverts en responsabilité civile pour les dommages causés à autrui ou aux biens au cours de leur vie privée, scolaire et au cours des stages.

### POUR UN APPRENTI OU STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE :

#### FRAIS DE SCOLARITÉ

- Formation prise en charge avec rémunération possible selon le statut (sauf pour les personnes finançant elles-mêmes leur formation).

#### FRAIS D'ÉQUIPEMENT

Nous consulter.

#### ASSURANCES

##### • Sécurité sociale et accident du travail

Les apprenti(e)s sont affiliés au régime de leur entreprise d'accueil et bénéficient du régime accident du travail lié.

Les stagiaires de la formation continue sont affiliés au régime de la formation professionnelle et bénéficient du régime accident du travail correspondant.

#### LIEU DE LA FORMATION

La Roche-sur-Foron

#### ACCESSIBILITÉ

- gare SNCF à 5 mn ;
- autoroute à 3 mn ;
- voie rapide à 3 mn.



APPRENDRE ET SE FORMER, ACTIVEMENT

#### Site La Roche-sur-Foron

212, rue Anatole France - CS 30141 - 74805 La Roche-sur-Foron Cedex  
Tél. : 04 50 03 01 03 - Fax : 04 50 03 10 64  
enilv@educagri.fr

[www.enilv74.com](http://www.enilv74.com)

